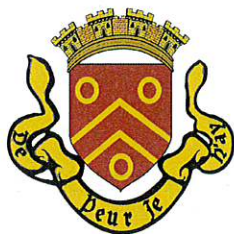


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2022/45

Date d'envoi de la convocation : 24 novembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, en salle Saint-Exupéry, le jeudi 1er décembre 2022, sous la présidence de Valérie GIRAUD, Maire.

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme LAURENT WILCZYNSKI, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. MICHAUD, M. RANEBI, Mme PILLON, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, M. LECLERC, Mme PERRIN, M. TOUZOT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LAMY, pouvoir à Mme GIRAUD ; Mme SAVIN, pouvoir à M. CHOTARD ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT

Absents M. ANDRZEJEWSKI, Mme PARENT, Mme KLINGELSCMITT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 3

Votants : 26

Absents : 3

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. Aurélien FOUGERE est désigné comme secrétaire de séance.

Tarifs du cimetière

Rapporteur : M. CHOTARD

Les tarifs du cimetière de Genay n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2011.

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services municipaux.

Les tarifs des concessions sont calculés sur la base d'un prix au mètre carré variant selon la durée. Ceux des columbariums sont basés uniquement sur la durée.

Afin de les ajuster aux réalités des frais de fonctionnement et de les mettre en cohérence avec les tarifs pratiqués dans les autres communes du secteur, il est proposé de les faire évoluer de la façon suivante.

Nature	Tarif depuis le 1 ^{er} janvier 2011	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2023
Concessions		
15 ans	58€/m ²	68€/m ²
30 ans	171€/m ²	198€/m ²
Columbariums		
15 ans	145€	290€
30 ans	258€	516€

Après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ADOpte** les tarifs pour le cimetière tels qu'indiqués dans la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2023.

*Pour Extrait Conforme,
 Le Maire, Valérie GIRAUD*



Acte certifié exécutoire après
 - transmission en Préfecture le 2 décembre 2022
 - publication sur le site internet de la Ville le 5 décembre 2022